PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 6 juillet 2021, à 20 h, à l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1 M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2 M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4 Mme Denise Houle - conseillère siège no 5 Conseiller siège no 6 – Poste vacant

Est Absent:

M. Éric Girard - conseiller siège no 3

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance.

2021-07- 112 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE nous sommes présentement en zone verte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente séance soit en présentielle avec un nombre d'usagers restreints à 23 incluant les membres du conseil, priorisant en premier lieu un membre par famille, et la directrice générale et que toutes les normes sanitaires en vigueur s'appliquent.

Adoptée.

La séance est déclarée ouverte à 20h10.

2021-07- 113 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Denise Houle Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS Séance ordinaire du conseil municipal du 6 juillet 2021 à 20 h

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2021
- 4. Communiqués et correspondance
 - 4.1 Tableau des correspondances reçues en juin 2021
- 5. Administration et finances
 - 5.1. Liste des comptes à payer
 - 5.2. Vente d'une partie de la 3e rue
 - 5.3. Contrat de pelouse 2021
 - 5.4. Vente de terrain au MTMDET (mise à jour de 2017)
 - 5.5. Fermeture du bureau municipal pour les vacances 2021
 - 5.6. Avis de motion- Règlement 138 pour abroger le règlement 135 sur la gestion contractuelle
 - 5.7. Premier projet de règlement 138 pour abroger le règlement 135 sur la gestion contractuelle
- 6. Sécurité publique
 - 6.1 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés Croix-Rouge
- 7. Travaux publics
 - 7.1. Renouvellement d'entente de déneigement et déglaçage de la route du MTQ par la ville de Daveluyville

- 72 Autorisation d'aller en appel d'offre dans le cadre du programme TECQ
- 7.3. Autorisation de demander des offres de services pour la construction de la 9e avenue
- 7.4. Autorisation de demander des offres de services pour la réfection de ponceaux

Aménagement et Urbanisme

- Autorisation à évaluer un projet d'aménagement du boisé sur le terrain 8.1
- Sujet Divers (demeure ouvert)
 Rapport des élus
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

Adoptée.

2021-07-114 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2021.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Un tableau des correspondances reçues en juin a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance.

On peut consulter les correspondances sur rendez-vous au bureau municipal.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

2021-07-115 5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE.

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte Appuyée par monsieur Fabien Pelletier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes	8 006.70 \$
Permis	0.00 \$
Location salle	0.00 \$
Divers	65 432.96 \$
Total	73 439.66 \$

Dépenses

Paies élus	1 972.59 \$
Salaires employés	5 088.54 \$
Comptes payés	24 718.71 \$
Paiement émis	62 053.58 \$
Total	93 833.42 \$

Adoptée

5.2 Vente d'une partie de la 3e rue

CONSIDÉRANT QUE des ententes avaient déjà été signées entre deux propriétaires riverains concernant la vente à chacun d'une partie de la 3^e rue et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-07-099 avait été prise à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE chacun d'eux ont été rencontré à ce sujet le 9 juin dernier;

2021-07- 116

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une lettre enregistrée de la municipalité ils ont tous deux répondu qu'ils étaient toujours intéressés à la transaction.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité leur a rappelé que les conditions émises entre voisins riverains ne nous concernent pas;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal demande aux deux propriétaires riverains de compléter les conditions de l'entente qui a été signée avec chacun d'eux à la fin de 2020;

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et le maire à signer chez le notaire la vente telle qu'entendu sur les documents signés avec chacun d'eux et cela seulement lorsque les conditions émises au point deux des ententes respectives seront respectées. Une copie de celles-ci a été remises à toutes les parties incluant chacun des conseillers.

QUE la municipalité n'intervienne pas et n'est pas responsable des ententes prises entre les deux propriétaires riverains concernés.

QUE le conseil laisse jusqu'au 30 septembre pour compléter les obligations au point deux afin que le tout soit réglé avec le conseil actuel qui siègera pour la dernière fois avant les élections le 5 octobre 2021.

Adoptée

2021-07-117

5.3 Contrat de pelouse 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'était pas satisfaite des services reçus pour la tonte de pelouse de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a demandé à nouveau des offres de services;

En conséquence,

Sur proposition madame Denise Houle Appuyée par monsieur Fabien Pelletier

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE le Conseil municipal de Maddington Falls accepte l'offre de service de monsieur Réal Baril au montant de 1 500\$ et que cela lui sera payé en trois versements.

Adoptée.

2021-07-118

5.4 Vente de terrain au MTMDET (mise à jour de 2017)

CONSIDÉRANT QUE la résolution 95-07-17 avait été prise en 2017 et que la transaction demeure incomplète;

CONSIDÉRANT QUE le notaire demande de refaire celle-ci à jour;

CONSIDÉRANT QU'il y a entente de gré à gré pour la cession d'une partie de la superficie des lots 5 665 132 et 5 665 131 au montant de 2 200.00 \$;

CONSIDÉRANT le plan d'arpentage no AA-6407-154-98-1218 préparé par Bastien Paquin en date du 04-02-2016;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE LE CONSEIL cède au **MTMDET** une partie de la superficie des lots 5 665 132 et 5 665 131 au montant de 2 200.00 \$ selon le plan d'arpentage no AA-6407-154-98-1218 préparé par Bastien Paquin en date du 04-02-2016.

QUE la Municipalité autorise la Directrice générale et le maire à signer tous les documents nécessaires chez le notaire pour la vente.

Adoptée

2021-07-119

5.5 Fermeture du bureau municipal pour les vacances 2021

Sur proposition de madame Denise Houle Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est autorisé par tous les élus municipaux de fermer les bureaux municipaux pour une durée de deux semaines, du 18 juillet au 31 juillet 2021 inclusivement.

Adoptée

2021-07-120

5.6 AVIS DE MOTION-Règlement 138 modifiant le règlement 135 relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité de Maddington Falls

Avis de motion est donné par M. Ghislain Brûlé pour l'adoption prochaine du règlement 138 modifiant le règlement 135 relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité de Maddington Falls. M. Ghislain Brûlé fait la présentation du projet de règlement, tel que requis par l'article 445 du *Code municipal*.

2021-07-121

5.7 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 138 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 135 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

CONSIDÉRANT QUE le règlement 135 de gestion contractuelle a été adoptée le 4 février 2020 par la Municipalité de Maddington Falls conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

CONSIDÉRANT QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 6 juillet 2021;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par monsieur Fabien Pelletier Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

- L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
- 2. Le Règlement numéro 135 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 14 et 15 du règlement 135, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ghislain Brûlé, Lisa Lee Farman,
Maire Directrice générale / secrétaire-trésorière

Avis de motion Présentation du règlement Adoption Publication Entré en vigueur 6 juillet 2021 6 juillet 2021 10 août 2021 11 août 2021 11 août 2021

6. Sécurité Publique

6.1 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés Croix-Rouge

2021-07-122

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise de renouveler l'entente avec la croix rouge pour les trois prochaines années.

Adoptée

7. Travaux publique

2021-07- 123

7.1 Renouvellement d'entente de déneigement et déglaçage de la route du MTQ par la ville de Daveluyville

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire faire l'entretien hivernal (déneigement et déglaçage) pour la saison hivernale 2021 à 2022 d'environ 1.21 kilomètres sur la route 261 à Maddington, 5.20 kilomètres sur le 11E Rang à Aston-Jonction et 1.59 kilomètres sur le rang des sapins à Ste-Eulalie;

CONSIDÉRANT QUE pour entretenir ces portions, la Ville de Daveluyville a besoin de l'approbation de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame Denise Houle Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil donne son approbation à la Ville de Daveluyville pour faire l'entretien hivernal (déneigement et déglaçage) pour la saison hivernale 2021 à 2022 de la route située sur son territoire et décrite dans le préambule.

Adoptée.

7.2 Autorisation d'aller en appel d'offre dans le cadre du programme TECQ

Sur proposition de madame Denise Houle Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

2021-07-124

QUE le conseil autorise la directrice générale à préparer et déposer un appel d'offre sur le SEAO concernant la préparation granulaire et le bitume pour le prolongement de l'asphalte du rang de la Rivière dans le cadre de la programmation TECQ 2021.

QUE le budget de 2021 concernant la TECQ 2021 sera respecté.

QUE les offres de services seront soumises aux élus avant d'octroyer le contrat.

Adoptée

2021-07-125

7.3 Autorisation de demander des offres de services pour la construction de la 9e Avenue

CONSIDÉRANT QU'une somme a été prévu au budget 2021 pour la réalisation de la 9 e Avenue au Lac Ginette;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention faite pour la réalisation de celle-ci a été accepté;

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise LISA LEE FARMAN à publier une demande d'offres de service pour la réalisation de la 9 e Avenue au Lac Ginette.

QUE LISA LEE FARMAN s'engage à compléter et de valider avec monsieur Réjean Poisson les exigences techniques du projet.

QUE les offres de services seront soumises aux élus avant d'octroyer le contrat.

Adoptée

2021-07-126

7.4 Autorisation de demander des offres de services pour la réfection de ponceaux

CONSIDÉRANT QUE le ponceau du rang de la Rivière doit être refait avant de faire la nouvelle asphalte;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau de l'entrée du stationnement municipal doit être refait ;

CONSIDÉRANT QUE le budget est prévu pour la réalisation de ceux-ci;

En CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil demande de vérifier avec monsieur Réjean Poisson ainsi que le MTQ pour les côtés techniques à respecter pour rendre ceux-ci conformes; **QUE** le conseil autorise la directrice générale à faire des demandes d'offres de services pour la réalisation de ceux-ci;

QUE les offres de services seront soumises aux élus avant d'octroyer le contrat.

Adoptée

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Autorisation à évaluer un projet d'aménagement du boisé sur le terrain.

ATTENDU QUE l'ingénieure forestière madame Virginie D'Halluin s'est Déplacé pour venir rencontrer les élus présents lors de la dernière séance de travail du 29 juin dernier;

2021-07-127

ATTENDU QUE celle-ci a répondu aux questions des élus présents concernant une proposition d'un plan d'aménagement forestier pour nos sentiers et notre forêt;

ATTENDU QUE celle-ci propose de revenir accompagnée du directeur de la Société Sylvicole et d'aller sur le terrain avec tous les élus qui le souhaitent pour revoir ensemble les besoins ;

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de madame Denise Houle Appuyée par monsieur Fabien Pelletier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil demande à la directrice générale d'organiser une rencontre sur le terrain entre la société sylvicole et les élus pour aller sur le terrain cibler les besoins et aussi visiter d'autres projets réalisés par la société Sylvicole.

Adoptée

9. SUJETS DIVERS

CONSIDÉRANT QUE la séance demeure ouverte les points suivants ont été ajoutés.

2021-07- 128

9.1 Entretien de la toilette chimique du sentier de la vieille traverse.

ATTENDU QUE les élus ont donné l'autorisation d'installer une toilette chimique dans le sentier de la vieille traverse lors de la résolution 2021-02-024;

ATTENDU QUE celle-ci nécessitera de l'entretien;

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de madame Denise Houle Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Denise Houle et madame Eve-Lyne Marcotte sont nommées par le conseil pour aviser la directrice générale lorsque la vidange ou le nettoyage de la toilette chimique doit être faite;

QUE la directrice générale peut au besoin demander le service de vidange et de nettoyage de la toilette chimique.

Adoptée

10. Rapport des élus

Les élus nous font part de leurs activités des dernières semaines.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés; En conséquence, Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte Que la séance soit levée à 22h04 2021-07- 129 Adoptée Ghislain Brûlé, Maire Lisa Lee Farman Directrice générale et secrétaire-trésorière Je, Ghislain Brûlé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le _____ 2021